



Bulletin d'inscription. Recueil des attentes

DOCUMENT À REMPLIR ET À RETOURNER LE SCAN SIGNÉ
AVEC LA MENTION "BON POUR ACCORD" PAR E-MAIL

COURS EN LIGNE DE PERFECTIONNEMENT EN MAQUILLAGE SEMI-PERMANENT: REMISE A NIVEAU FONDAMENTALE

Version: MARS 2022

Date(s) :

ENTREPRISE :

Nom Gérant(e)

Adresse :

STAGIAIRE :

Nom :

Tél. :

Prénom :

Tél, Mail :

Décrivez succinctement votre parcours professionnel

Vos formations en shading / esthétique, vos diplômes et accréditations :

.....
.....

Votre expérience professionnelle:

Expérience avec le matériel (quels pigments , machines).....

Votre portfolio (lien instagram / Facebook / Site Internet / autre)

.....
.....

Quelles sont vos attentes pour cette formation ?

.....
.....

Besoins particuliers liés à un handicap : Non Oui Préciser* :

.....

**Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité au smart_learning.contact@yahoo.com*



Bulletin d'inscription. Recueil des attentes

DOCUMENT À REMPLIR ET À RETOURNER LE SCAN SIGNÉ
AVEC LA MENTION "BON POUR ACCORD" PAR E-MAIL

COURS EN LIGNE DE PERFECTIONNEMENT EN MAQUILLAGE SEMI-PERMANENT: REMISE A NIVEAU FONDAMENTALE

Version: MARS 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATIONS EN PRÉSENTIEL.

Dernière mise à jour : MARS 2022.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Article 2 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire accepte les termes du présent règlement lorsqu'il signe la convention de formation.

Article 3 : Conditions générales

Toute personne suivant une formation proposée par SASU SMART LEARNING SIRET 90440901800010 Adresse: 115 AV JEAN BAPTISTE LONG 13600 LA CIOTAT doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4 : Accès aux formations

L'accès aux formations se fait via la plateforme Telegram avec les identifiants remis au stagiaire en début de formation. Ces identifiants sont personnels et ne peuvent être cédés ni prêtés.

Article 5 : Propriété des formations

Chaque enseignement présenté, que ce soit sous forme de vidéos, de support de cours, ou d'atelier pratique, est la propriété de l'organisme de formation. Le stagiaire s'engage sur l'honneur à ne les utiliser que pour sa formation personnelle dans un but exclusivement professionnalisant et à ne pas les exploiter d'une façon qui pourrait nuire ou causer préjudice ou concurrence à l'organisme de formation.

Article 6 : Formalisme attaché au suivi de la formation

À l'issue de l'action de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de fin de formation.

Article 10 : Entrée en vigueur: Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 01/03/2022

Toute attestation remise au stagiaire à l'issue de la formation est strictement personnelle et nominative.

Article 7 : Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme ...) et tenu par le stagiaire sur quelconque support de la formation est passible d'exclusion définitive de la formation.

Article 8 : Réclamation et médiation

SASU SMART LEARNING et ses formateurs ont pour objectif de vous fournir au quotidien des actions de formation de qualité. Si malgré nos efforts, il s'avérait que votre formation ne vous a pas satisfait, nous vous proposons de nous envoyer vos réclamations par écrit au smart_learning.contact@yahoo.com. Yulia Emelyanova sera votre relais-qualité et vous contactera dans les 72 heures ouvrées pour faire un point avec vous, écouter vos remarques et vous proposer une solution pour compenser les défauts de qualité.

Article 9 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.



Bulletin d'inscription. Recueil des attentes

**DOCUMENT À REMPLIR ET À RETOURNER LE SCAN SIGNÉ
AVEC LA MENTION "BON POUR ACCORD" PAR E-MAIL**

COURS EN LIGNE DE PERFECTIONNEMENT EN MAQUILLAGE SEMI-PERMANENT: REMISE A NIVEAU FONDAMENTALE

Version: MARS 2022

Je, soussigné(e),..... ,
atteste d'avoir la formation de base, qui remplit les conditions de pré-requis et confirme d'avoir
communiqué les données réelles et avoir pris connaissance du programme de la présente formation en
ligne et confirme que mes objectifs et mes compétences sont cohérents avec le perfectionnement
proposé.

Faite à le

Signature de stagiaire Signature de l'employeur (si différent)

**DOCUMENT À REMPLIR ET À RETOURNER LE SCAN SIGNÉ
AVEC LA MENTION "BON POUR ACCORD" PAR E-MAIL
AU: smart_learning.contact@yahoo.com**